

Droits de licence et d'utilisation time2learn

1 Parties contractantes

Les parties contractantes sont kibesuisse, ARTISET et le client qui s'inscrit ou utilise la plate-forme d'apprentissage time2learn.

1.1 Objet du contrat

Par ce contrat, les parties contractantes kibesuisse et ARTISET conviennent de la mise à disposition de la plate-forme d'apprentissage time2learn par Swiss Learning Hub AG, dont le siège est à Zurich, et de son utilisation par le client.

Les droits de licence et d'utilisation time2learn suivants font partie du contrat.

2 Étendue des prestations

2.1 time2learn

Les prestations convenues dans ce contrat comprennent la mise à disposition et l'exploitation de l'application Internet «time2learn». time2learn est mis à disposition du client pour utilisation sans revendication d'exclusivité.

time2learn offre les fonctionnalités décrites dans le manuel d'utilisation en vigueur. Le manuel d'utilisation peut être téléchargé sur le site Web www.time2learn.ch. L'utilisation n'est garantie que dans le cadre des techniques et conditions opérationnelles – comme par exemple celles concernant les versions de navigateur et les configurations – décrites dans le manuel d'utilisation.

2.2 Outils de formation

Les prestations convenues dans le présent contrat comprennent également la mise à disposition d'outils de formation (y compris tous les outils de mise en œuvre de la révision de l'apprentissage D'ASE) sur time2learn.

Après l'enregistrement, le client acquiert, contre paiement, le droit non exclusif et non transférable, limité dans le temps à la durée du contrat, d'utiliser les outils de formation dans le cadre prévu pour son propre usage. Le droit d'utilisation des outils de formation prend fin si le contrat d'apprentissage ou de stage est rompu, interrompu ou régulièrement terminé à la fin de l'année scolaire en cours, ou si l'utilisateur perd le droit d'utilisation de time2learn, par exemple en quittant l'entreprise qui détient la licence.

3 Propriété intellectuelle et droit d'utilisation

Les applications mises à disposition par Swiss Learning Hub AG dans le cadre de ce contrat, de même que les autres prestations fournies, en particulier aussi time2learn, sont la propriété exclusive et intégrale de Swiss Learning Hub AG. Tous les droits qui s'y rattachent demeurent l'entière propriété de Swiss Learning Hub AG.



ARTISET

Avec la conclusion de ce contrat, le client acquiert à titre onéreux le droit non exclusif, limité à la durée du contrat et non transmissible, d'utiliser time2learn pour ses besoins personnels et dans le cadre prévu. Le client n'acquiert en particulier PAS le droit de modifier, d'utiliser ultérieurement, de copier ou d'assembler avec d'autres produits, selon son bon vouloir, seul ou avec l'aide de tiers, le résultat – ceci de quelque manière que ce soit.

kibesuisse et ARTISET peuvent bloquer le compte en cas d'abus ou de retard de paiement, empêchant ainsi l'utilisateur d'accéder à time2learn.

4 Exploitation

4.1 Sécurité

Accès sécurisé avec log au moyen du protocole SSL. Tous les systèmes sont protégés par pare-feu.

4.2 Hébergement

Hébergement du système complet, matériels et logiciels inclus. La mise à disposition du matériel et des logiciels est comprise dans le prix.

4.3 Disponibilité

kibesuisse et ARTISET fournissent les services, par l'intermédiaire de Swiss Learning Hub AG, au moyen d'un effort raisonnable sur le plan économique et, en cas de perturbation, rétablissent les fonctionnalités aussi vite que possible dans les limites d'un effort raisonnable.

Disponibilité du système durant les heures de bureau (8 h – 17 h): 97%. L'indisponibilité momentanée de time2learn ne donne pas droit au remboursement d'une partie du prix de la licence.

4.4 Assistance

Swiss Learning Hub AG ne fournit aucun service d'assistance aux clients (à savoir ni une assistance de premier niveau, ni de deuxième niveau). L'assistance est fournie par kibesuisse et ARTISET et est incluse dans les coûts de licence.

5 Prix, conditions de paiement

5.1 Prix

Le tableau des prix, fourni par kibesuisse et ARTISET s'applique. Les tableaux des prix publiés sur les sites Internet de kibesuisse et ARTISET sont valables.

Tous les prix s'entendent net en francs suisses, hors TVA.

5.2 Facturation en fonction du travail fourni

Les prestations supplémentaires qui ne font pas partie des prestations décrites ci-dessus sont facturées en fonction du travail fourni.



ARTISET

5.3 Conditions de paiement

Les factures établies sont payables à 30 jours net. kibesuisse et ARTISET peuvent bloquer le compte en cas de retard de paiement de plus d'un mois, empêchant ainsi l'utilisateur d'accéder à time2learn.

5.4 Protection des données

Les coordonnées personnelles du client sont utilisées par SAVOIRSOCIAL, kibesuisse, ARTISET et l'éditeur du logiciel Swiss Learning Hub AG à des fins administratives. Par ailleurs, les données peuvent être utilisées à des fins d'amélioration et de formation par les fédérations et associations susmentionnées et Swiss Learning Hub. Les données ne seront pas transmises à des tiers par les parties ci-dessus.

SAVOIRSOCIAL, kibesuisse, ARTISET et l'éditeur du logiciel Swiss Learning Hub AG s'engagent à respecter la législation suisse en matière de protection des données.

Les données personnelles sont protégées à des fins de confidentialité, de disponibilité et d'intégrité au moyen de mesures techniques et organisationnelles appropriées contre tout traitement non autorisé, destruction, perte et autres risques connexes.

Une divulgation des données à l'étranger n'a pas lieu, sauf dans un pays garantissant l'adéquation de la protection des données.

6 Garantie et responsabilité

6.1 Responsabilité

En cas de négligence légère, la responsabilité de SAVOIRSOCIAL, kibesuisse, ARTISET ainsi que de l'éditeur du logiciel Swiss Learning Hub AG et de ses agents est limitée pour des dommages directs résultant de leurs prestations au montant que le client a payé pour lesdites prestations.

En outre, à moins que la loi l'exige, SAVOIRSOCIAL, kibesuisse, ARTISET et l'éditeur du logiciel Swiss Learning Hub AG ne peuvent être tenus en aucun cas responsables de toute perte ou corruption de données, dommages directs, indirects ou consécutifs.

6.2 Force majeure

SAVOIRSOCIAL, kibesuisse, ARTISET et l'éditeur du logiciel Swiss Learning Hub AG déclinent toute responsabilité si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ils sont dans l'impossibilité de fournir à temps et correctement les prestations prévues dans ce contrat. La période prévue pour la fourniture de la prestation peut être adaptée en fonction de la durée du préjudice dû à la force majeure.



ARTISET

7 Durée du contrat

Le contrat prend effet à réception de la commande ou lors de l'achat d'une licence.

Le contrat est valable pour une année d'apprentissage et se renouvelle automatiquement pour l'année suivante si l'apprenti·e est en formation de façon active sur time2learn au moment de la facturation.

Si le contrat d'apprentissage ou de stage se termine prématurément (annulation ou interruption), les frais de licence sont dus jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours. Un remboursement des frais de licence annuels n'est pas possible. L'annulation des droits de licence doit être notifiée par écrit à kibesuisse ou à ARTISET, sinon les droits de licence seront également facturés pour l'année scolaire suivante.

Si un partenaire contractuel ne souhaite plus utiliser time2learn, le contrat peut être résilié à la fin de chaque année scolaire.

8 Dispositions finales

8.1 Nullité partielle

Si des parties de ce contrat ou d'une annexe sont nulles ou deviennent sans effet juridique, le reste du contrat demeure valide. Les parties contractantes interprètent et aménagent alors le contrat de manière à ce que, dans la mesure du possible, le but poursuivi par les parties nulles ou sans effet juridique soit atteint.

8.2 Transmission du contrat

SAVOIRSOCIAL, kibesuisse, ARTISET et l'éditeur du logiciel Swiss Learning Hub AG ont le droit de céder le présent contrat ou certains de ses droits et obligations à une autre société du groupe sans le consentement écrit préalable du client.

8.3 Droit applicable

Ce contrat est soumis au droit suisse, à l'exclusion des conflits de droit (Convention de Vienne).

8.4 For judiciaire

Le **for judiciaire** exclusif convenu est **Zurich**.

Version 5 mai 2022



ARTISET